

le médecin, ni pour le malade. Je tiens à la liberté. Sauvegardons donc la liberté de nos médecins et de nos malades, grâce à un régime qui permettra de payer les soins médicaux dans une société vraiment libre.

Je passe maintenant à une question directement liée à ce que je viens de dire au sujet des soins médicaux. Pour les Canadiens, la décision la plus importante au point de vue des affaires intérieures est sans doute celle qui a trait aux relations constitutionnelles entre le gouvernement fédéral et les administrations provinciales et municipales et à la façon dont tous seront en mesure de s'acquitter de leurs obligations en vertu de la constitution du pays. Voici pourquoi j'ai mentionné les municipalités. Bien que, du point de vue juridique, les municipalités émanent des assemblées législatives provinciales, il n'en reste pas moins que les graves difficultés dans lesquelles se trouvent plusieurs municipalités obligent celles-ci à obtenir directement et sous diverses formes l'aide du gouvernement central, vu qu'il est le percepteur de la majeure partie de nos impôts et le détenteur de tant de revenus qu'il est impossible aux autres paliers de gouvernement d'en obtenir de la façon ordinaire et en quantité suffisante.

Le Parlement et la population en général doivent se demander dès maintenant si le pays doit être maintenu comme État fédéral ou devenir un État unitaire n'ayant qu'un gouvernement central. Aucun membre de la Chambre, j'aime le croire, n'écartera une déclaration de ce genre, car je cite simplement les paroles d'un homme qui a déjà fait partie du gouvernement fédéral et qui, je le sais, commande le respect et l'admiration de bien des membres du Gouvernement. La situation contre laquelle je viens de mettre le public en garde, à savoir que nous devons décider si notre nation continuera d'être un État fédéral ou deviendra un État unitaire, l'honorable Angus L. Macdonald, premier ministre de la Nouvelle-Écosse l'a exposée il y a un mois devant un groupe d'avocats réunis à l'école de droit de l'Université Dalhousie. Je mentionne ses paroles en particulier, parce qu'elles sont celles du chef d'un gouvernement provincial qui a déjà été membre du présent gouvernement fédéral. Dans une minutieuse étude juridique des tendances à la centralisation, il a précisé que la question qui se pose à nous n'est pas de savoir si les versements que le gouvernement fédéral accorde pour tenir lieu d'impôts sont suffisants, mais que la question véritable et inéluctable est de savoir si notre régime fédéral doit vraiment survivre. Il a signalé que ce sujet a déjà fait l'objet d'un examen. Certains croyaient, en 1867, que le Canada

devait devenir un État unitaire. On a alors décidé que l'unité canadienne exigeait un régime fédéral comportant la répartition des pouvoirs et l'existence de gouvernements locaux qui auraient compétence à l'égard des matières d'intérêt traditionnellement local, lesquelles avaient beaucoup d'importance pour les gens des différentes provinces qui recherchaient alors une base commune d'entente en vue d'assurer l'unité nationale.

Il n'y a aucune raison pour que quiconque souhaite l'établissement d'un état unitaire ne défende ce point de vue, si toutefois il existe un Canadien qui partage cette opinion. Il en est parmi nous qui estiment que pour des raisons tant d'ordre historique que géographique le régime unitaire ne conviendrait pas au Canada. D'autre part, ceux qui sont partisans d'un tel régime restent parfaitement libres d'exprimer leurs convictions. Mais ils doivent s'exprimer publiquement et ne pas chercher à modifier subrepticement notre régime fédéral. Nous devons tous nous rendre compte que c'est là le problème qui se pose actuellement. Et je répéterai encore les paroles de M. Macdonald, non seulement parce qu'il a exercé ses fonctions au service du gouvernement fédéral et d'un gouvernement provincial, mais aussi parce qu'on ne saurait lui reprocher de fonder ses opinions sur une opposition d'ordre politique au gouvernement actuel. Il a résumé la situation en ces quelques mots:

Une question fondamentale se pose actuellement: voulons-nous maintenir notre régime fédéral?

Cet avertissement nous vient de quelqu'un qui, depuis longtemps en contact quotidien avec plusieurs membres du Gouvernement, en connaît bien l'état d'esprit. C'est en s'appuyant sur cette connaissance et sur son expérience qu'il pose une question à laquelle, selon lui, tous les Canadiens doivent maintenant répondre s'ils ne veulent pas qu'une centralisation continue aboutisse à l'établissement, au Canada, d'un gouvernement unitaire, qu'on pourra désigner du nom qu'on voudra.

Les membres du Gouvernement semblent vouloir donner l'impression que la question se trouve réglée par la signature d'ententes provisoires avec les gouvernements provinciaux, ententes en vertu desquelles les provinces, en échange de paiements annuels, renoncent à leurs principales sources de revenus. Il n'en est rien.

Lorsque, récemment, le gouvernement de l'Ontario a signé une entente, dont il a souligné le caractère provisoire, le premier ministre de cette province a déclaré clairement que cette mesure n'apportait aucune solution au problème fondamental à l'étude depuis